

*Migrations en Libye***« En figeant les migrants dans les pays de transit, la forteresse Europe sécurise ses frontières et se décontextualise de la situation géopolitique de la région ».****ENTRETIEN** *avec Frida ben Attia par Xavier Aragall*

Frida ben Attia est psychologue clinicienne de formation. Actuellement chercheuse en traumatisme de l'exil, elle a travaillé au camp de transit de Choucha avec les réfugiés pendant la révolution libyenne de 2011, et est coordinatrice de projet au sein du département migration du Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (focus sur les droits des migrants en Tunisie et le dossier des Tunisiens disparus). Le Forum a activement participé à l'élaboration du rapport « Libye : en finir avec la traque des migrants », édité par la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH).

AFKAR/IDEEES : *Avant la chute du régime de Kadhafi, quelle était la situation des migrations en Libye ?*

FRIDA BEN ATTIA : Avant la guerre, la Libye était un pays d'immigration par excellence. La main d'œuvre étrangère représentait un pilier de l'économie à l'époque de Kadhafi. Le nombre de travailleurs étrangers s'estimait à deux millions, voire plus. L'histoire de la Libye est surtout marquée par des migrations transahariennes, accentuées par un marché de travail en besoin imminent de main d'œuvre. Toutefois, un changement important dans l'origine de ces flux d'immigration a eu lieu dans les années quatre-vingt-dix. À la suite de l'embargo international, le pays enregistre un afflux de migrants en provenance du Tchad, du Niger, du

Soudan, du Mali, mais aussi de l'Égypte et de la Tunisie. L'immigration de travail reflétait un choix politique « kadhafienne » bien adapté à sa diplomatie fluctuante.

En effet, bien que la Libye soit avant tout un pays de destination, la non régularisation des statuts juridiques des migrants présents sur le territoire libyen et la précarité ascendante de la vie au quotidien, ainsi que la prolifération des routes migratoires irrégulières, font du pays un territoire de transit pour ceux qui visent désormais l'Eldorado européen (l'île de Lampedusa en particulier). Au cours des années 2000, dans le but d'éviter les sanctions internationales la Libye coopère avec l'Europe au sujet de l'immigration irrégulière et les tendances migratoires se réduisent. La donne a changé à partir de 2007 et ce avec l'adoption de procédures juridiques de régularisation relatives aux visas, au séjour et au travail des « étrangers » en Libye. Plusieurs migrants se sont retrouvés avec un statut irrégulier et se sont vu expulsés en masse, dont la majorité était des ressortissants de l'Afrique subsaharienne. Avant la crise, 600 000 immigrants réguliers, auxquels s'ajoutaient 750 000 à 1,2 millions de migrants irréguliers, résidaient en Libye. Ces chiffres ont été rapportés par les autorités libyennes à la délégation de la Commission européenne en 2004. Lors du déclenchement du conflit en février 2011, les migrants menacés ont provoqué des exodes massifs. D'après les données de l'Organisation internationale pour les migra-

tions (OIM), près de 800 000 migrants ont fui la Libye vers les pays voisins vers la fin 2011.

A/I : *Quelle est la dynamique des mouvements migratoires actuels (après l'impact de la guerre) ? Y a-t-il une reprise des migrations en transit... ?*

F.B.A. : Les mouvements migratoires font partie prenante de l'histoire de la Libye. Ils se sont accrus depuis le conflit armé de 2011.

Les abus généralisés par des groupes armés, les contrebandiers et les trafiquants sont un quotidien en Libye. Face à ce chaos, des milliers de migrants, demandeurs d'asile et de réfugiés risquent leur vie en tentant de traverser la Méditerranée. En effet, depuis que le pays est plongé dans une anarchie terrifiante, la majorité des migrants part désormais pour rejoindre l'Europe. Cette situation sécuritaire confuse représente un tremplin aux trafiqueurs qui offrent à ceux qui rêvent d'une vie meilleure, une traversée de la mort au prix fort. La majorité des migrants en provenance d'Afrique subsaharienne transite par la Libye pour y rester le temps d'économiser de l'argent pour atteindre l'Europe. Malheureusement, il n'y a aucun moyen de savoir le nombre exact de migrants et de demandeurs d'asile présents aujourd'hui en Libye. Nous n'en saurions pas plus au sujet de ceux qui sont restés pendant la guerre ni de ceux qui entraient pour la première fois.

A/I : *Au niveau interne, y a-t-il des ins-*

La situation de la région requiert une implication plus sérieuse de la part de l'UE

titutions qui puissent gérer les migrations ?

F.B.A. : Depuis le conflit armé, il y a eu désertification du pays par les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. À moins que le processus de stabilisation et d'édification d'un État de droit ne soit enclenché, les organisations susceptibles de gérer les migrations se font voler la vedette depuis l'enclenchement de la guerre civile. Mise à part l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), et le Croissant Rouge Libyen, tous les organismes internationaux ont quitté le navire pour cause d'insécurité. La Libye a besoin d'enraciner de nouveaux repères politiques et socioéconomiques pour préparer le terrain à une gestion autonome des migrations.

A/I : À votre avis, quel rôle devraient jouer les pays voisins (Tunisie, Égypte), l'Italie (comme ancien partenaire privilégié) et l'Union européenne (UE) dans cette nouvelle situation ?

F.B.A. : Aujourd'hui plus que jamais, la Libye se retrouve au centre des polémiques qui concernent la crise migratoire et la situation géopolitique tumultueuse de la région. Seulement, l'instabilité politique concerne *ipso facto* les pays voisins comme la Tunisie. Du fait des 460 kilomètres de frontière partagée avec la Tunisie, certaines des embarcations en provenance de la Libye et prenant la mer vers les rives européennes dérivent vers les côtes tunisiennes. Selon l'OIM, depuis 2012, 15 bateaux et plus de 1 300 migrants ont été se-



Frida ben Attia.

courus par les autorités tunisiennes. Depuis mars 2015 jusqu'à aujourd'hui, les opérations de sauvetage ont concerné quatre bateaux en provenance de la Libye, ce qui reviendrait à plus de 400 migrants rescapés en mer d'après le Croissant Rouge tunisien. L'avènement historique des migrants en provenance de la Libye a posé la Tunisie face à la responsabilité de gérer l'accueil d'autant plus qu'aucun cadre juridique national n'est instauré en matière de droits des migrants et des réfugiés. Plusieurs témoignages de migrants lors d'une mission effectuée au Sud de la Tunisie, confirment l'existence de tout un circuit organisant des départs via des bateaux de pêche et reliant quotidiennement la Libye au Vieux Continent. Les départs s'effectuent généralement de Zouari, Misrata et Sabratha. Donc, face à cela ce qui serait recommandé c'est que la Tunisi-

sie travaille sur l'élaboration d'une politique migratoire qui s'inscrive dans le cadre d'un État de droit et dans le respect du droit International en privilégiant le renforcement des dispositifs d'accueil des migrants rescapés en mer et des demandeurs d'asile dans le respect de leurs droits fondamentaux.

Malgré l'afflux de réfugiés et de migrants, l'UE n'a pas su contrer cette crise humanitaire. Privilégier le sécuritaire aux opérations de sauvetage en mer a toujours été un choix délibéré de l'Europe. Chiffres à l'appui : en 2015, plus de 1 700 personnes sont mortes en tentant de traverser la Méditerranée.

Pour le cas de l'Italie, cela me ramène aux déclarations faites à la suite de l'hécatombe survenue en avril 2015 en Méditerranée, pro-

posant la destruction des bateaux des passeurs afin de stopper « le flux de migrants ». Je ne considère pas ceci comme une solution efficace, car au-delà des bateaux des passeurs, les migrants trouveront toujours le moyen de fuir l'enfer et en se hasarant dans des routes migratoires autres, terrestres peut-être.

À moins de tomber dans un idéalisme maladroit, la situation instable de la région requiert des solutions beaucoup plus concrètes et une implication plus sérieuse de la part de l'UE qui s'entête à consolider les murs de la forteresse, à externaliser le contrôle de ses frontières et à laisser mourir les migrants en Méditerranée à défaut d'opérations de sauvetage. Il conviendrait, ainsi, d'arrêter de traiter la question des migrants sous l'angle sécuritaire et de promouvoir leur droit à la mobilité et le respect de leurs droits de tra-

Les départs de migrants depuis la Libye interrogent plus que jamais les politiques européennes

vailleurs, et ce en l'inscrivant dans une législation conforme aux normes du droit International.

A/1 : *Est-ce qu'on peut distinguer aujourd'hui en Libye les migrations « traditionnelles » des flux des réfugiés ? Quels sont les principaux pays d'origine ?*

F.B.A. : Pour les migrants en provenance de Libye, la majorité est d'origine subsaharienne qui, fuyant les conflits dans leurs pays d'origine et la pauvreté, s'installent en Libye pour travailler ou y transiter dans l'espoir d'atteindre l'Europe. Dans le cas de la Tunisie, pour les rescapés en mer du mois d'avril 2015, nous notons la présence de Maliens, Sénégalais, Gambiens, Nigériens, Ivoiriens, Guinéens, Soudanais et d'autres nationalités.

A/1 : *Quelle est la situation des camps aujourd'hui ? Quelles devraient être les mesures à court terme pour améliorer les conditions des personnes dans les camps ?*

F.B.A. : Depuis la chute du dictateur, les milices des anciens rebelles sont responsables de la gestion des migrations. Elles ont repris les camps existant à l'époque du régime de Kadhafi et en ont ouvert d'autres. Il existe 100 lieux de détention pour migrants. Il n'existe aucun instrument de mesure du nombre de migrants et de demandeurs d'asile présents aujourd'hui en Libye. La situation des camps est désastreuse. Les conditions de vie y sont dégradantes et certains migrants sont entassés dans des cages, forcés à dormir par terre dans des situations

d'insalubrité totale. La durée de la détention variant entre des semaines et des mois, les migrants sont pris d'un désespoir accablant. Dans des conditions inhumaines, ils se voient « forcés » de travailler pour des responsables libyens.

Une délégation de la FIDH a visité les camps en 2012 pour faire un constat alarmant quant aux violations des droits fondamentaux des migrants. Des pratiques de violences physiques et psychologiques ont été enregistrées, ainsi que des conditions de vie inhumaines et dégradantes. La présence de mineurs non accompagnés sans aucune prise en charge spécifique a aussi été observé, souvent détenus dans les mêmes cellules que les adultes et surtout aucune protection internationale pour les plus vulnérables n'est en place.

A/1 : *Quels seraient les principaux éléments (politiques, sociaux, économiques, accords internationaux) pour résoudre l'actuelle situation des migrations et des réfugiés en Libye ?*

F.B.A. : L'instabilité en Libye offre une opportunité de considérer les questions migratoires et leurs enjeux dans une nouvelle optique, tant sur le plan national et régional que vis-à-vis du cadre juridique avec la réforme des lois relatives aux migrants. Ainsi, les départs de migrants depuis la Libye interrogent plus que jamais les politiques européennes. Cette mutation perpétuelle des migrations et des politiques migratoires des pays du Sud de la Méditerranée sont à considérer sérieusement.

Les morts en Méditerranée ne sont rien d'autre qu'une résultante de la politique européenne répressive qui

obstrue toute voie légale d'accès aux migrants, fuyant la guerre et la précarité. Toujours dans un jeu démissionnaire, l'UE s'enfoncé dans sa politique d'externalisation des frontières et tend à prêter main forte aux pays du Sud, notamment l'Afrique du Nord, afin d'accroître la surveillance côtière et d'acquiescer ainsi la compétence requise dans la gestion des « flux migratoires », en instaurant des centres d'accueil pour les migrants et les réfugiés. Ainsi, en figeant les migrants dans les pays de transit, la forteresse européenne sécurise ses frontières et se décontextualise de la situation géopolitique de la région. Les migrants fuyant la Syrie, la Libye et l'Érythrée sont alors condamnés à périr. Les chefs d'État ne peuvent continuer à s'exonérer de leur responsabilité et relier la problématique des naufrages en mer à une lutte contre les trafiquants et les passeurs. Les embarcations de fortune sont justement le choix de personnes vulnérables sujettes à des différents abus et à qui on a tout simplement enlevé la liberté de circulation. L'appel à une politique migratoire européenne qui soit respectueuse des droits humains les plus fondamentaux est sans équivoque et la primauté de l'assistance en mer aux personnes en détresse devrait guider les opérations de surveillance orchestrées par Frontex. Ainsi, l'UE devrait renégocier des accords de coopération dans le plein respect du droit International et européen relatif aux droits humains. L'Italie devrait annuler les accords conclus avec la Libye en avril 2012 en ce qui concerne la coopération bilatérale en matière de « contrôle des flux migratoires ». ■